

États financiers
31 décembre 2023

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater



SLATER
ASSET MANAGEMENT



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mars 2024

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

États financiers au 31 décembre 2023

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 8 Notes annexes

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	61 975 694 \$	63 463 865 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	411 486	–
Montant à recevoir des courtiers en placement	171 079	1 525 726
Dividendes à recevoir	150 882	173 545
Intérêts à recevoir	78 870	32 203
Remboursements à recevoir	1 592	2 239
Total de l'actif	62 789 603 \$	65 197 578 \$
Passif		
Dette bancaire	– \$	988 388 \$
Rachats à payer	34 836	540
Charges à payer	62 781	73 893
Total du passif	97 617 \$	1 062 821 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	62 691 986 \$	64 134 757 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	11 093 819 \$	12 818 292 \$
Série F	51 598 167	51 316 465
Total de l'actif net	62 691 986 \$	64 134 757 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	1 421 796	1 693 176
Série F	6 489 051	6 661 345
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	7,80 \$	7,57 \$
Série F	7,95	7,70
* Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût	63 676 706 \$	74 872 704 \$

États du résultat global

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	620 163 \$	240 523 \$
Revenu de dividendes	2 948 806	3 993 345
Autres revenus	67 498	30 551
Profit (perte) sur les ventes à découvert	(311)	–
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	(7 768 308)	(2 821 401)
Profit net (perte nette) de change réalisé	–	7 595
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	(11)	(51)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	9 918 073	(18 472 091)
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	5 785 910 \$	(17 021 529) \$
Charges		
Frais de gestion	598 509 \$	838 609 \$
Coûts de transaction	210 246	210 299
Frais d'administration du Fonds	25 407	43 612
Frais de dépôt	18 663	18 578
Frais bancaires	12 292	3 651
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	4 841	5 625
Frais de garde	3 981	2 461
Honoraires d'audit	3 442	(5 226)
Frais juridiques	700	(1 306)
Frais liés au comité d'examen indépendant	289	297
Charge liée aux droits réglementaires	(1 661)	1 223
Charge (économie) liée à la TVH	(8 540)	(6 635)
Total des charges d'exploitation	868 169 \$	1 111 188 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 917 741 \$	(18 132 717) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	872 908 \$	(3 433 000) \$
Série F	4 044 833	(14 699 717)
Variation du total de l'actif net	4 917 741 \$	(18 132 717) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	0,55 \$	(1,80) \$
Série F	0,62	(1,81)

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toutes les séries

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	64 134 757 \$	98 053 470 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 917 741	(18 132 717)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(2 948 562) \$	(3 239 864) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(67 240)	(29 467)
Total des distributions	(3 015 802) \$	(3 269 331) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	626 162 \$	1 622 549 \$
Série F	12 747 550	17 046 861
Produit total	13 373 712 \$	18 669 410 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(3 092 430) \$	(4 744 479) \$
Série F	(15 849 179)	(28 887 274)
Coût total	(18 941 609) \$	(33 631 753) \$
Distributions réinvesties		
Série A	397 193 \$	443 910 \$
Série F	1 825 994	2 001 768
Total des réinvestissements	2 223 187 \$	2 445 678 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(1 442 771) \$	(33 918 713) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	62 691 986 \$	64 134 757 \$

Série A

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	12 818 292 \$	19 517 906 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	872 908	(3 433 000)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(524 462) \$	(582 367) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(3 844)	(6 227)
Total des distributions	(528 306) \$	(588 594) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	626 162 \$	1 622 549 \$
Coût des parts rachetées	(3 092 430)	(4 744 479)
Distributions réinvesties	397 193	443 910
Total des opérations sur les parts rachetables	(2 069 075) \$	(2 678 020) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	(1 724 473) \$	(6 699 614) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	11 093 819 \$	12 818 292 \$

Série F

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pour les exercices clos les		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	51 316 465 \$	78 535 564 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 044 833	(14 699 717)
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(2 424 100) \$	(2 657 497) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(63 396)	(23 240)
Total des distributions	(2 487 496) \$	(2 680 737) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	12 747 550 \$	17 046 861 \$
Coût des parts rachetées	(15 849 179)	(28 887 274)
Distributions réinvesties	1 825 994	2 001 768
Total des opérations sur les parts rachetables	(1 275 635) \$	(9 838 645) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice	281 702 \$	(27 219 099) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	51 598 167 \$	51 316 465 \$

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	4 917 741 \$	(18 132 717) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(15)	(66)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements vendus	7 768 308	2 821 401
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	(9 707 827)	18 682 390
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	11	51
Achat de placements	(64 477 648)	(70 536 740)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	67 905 338	81 752 997
Dividendes à recevoir	22 663	(57 962)
Intérêts à recevoir	(46 667)	(18 903)
Remboursements à recevoir	647	(2 239)
Charges à payer	(11 112)	(35 254)
Montant à recevoir des courtiers en placement	1 354 647	(1 136 470)
Montant à payer à des courtiers en placement	–	(225 761)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	7 726 086 \$	13 110 727 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(792 615) \$	(823 653) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	13 373 712	18 669 410
Montants payés au rachat de parts rachetables	(18 907 313)	(33 633 213)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(6 326 216) \$	(15 787 456) \$
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 \$	15 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 399 870	(2 676 729)
(Dette bancaire) trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	(988 388)	1 688 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire), à la fin	411 486 \$	(988 388) \$
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus	573 496 \$	22#1 620 \$
Dividendes reçus	2 971 469	3 935 383
Intérêts versés	12 292	3 651

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2023

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes (2,5 %)		
13 500 BCE Inc.	798 833 \$	704 295 \$
18 000 Canadian Utilities Ltd.	552 379	574 020
11 500 TELUS Corp.	273 010	271 170
Total	1 624 222 \$	1 549 485 \$
Titres à revenu fixe canadiens (3,0 %)		
450 000 Crédit Ford du Canada, 2,923 %, 15 septembre 2025	449 100 \$	459 877 \$
1 500 000 Banque Royale du Canada (cat. 1 supplémentaires), 4,5 %, 24 novembre 2025-2080	1 410 682	1 428 694
Total	1 859 782 \$	1 888 571 \$
Actions privilégiées (93,3 %)		
34 728 AltaGas Ltd., actions privilégiées, série A	594 643 \$	576 485 \$
86 890 AltaGas, actions privilégiées, série G	1 662 723	1 885 513
1 875 000 Banque de Montréal, 7,057 %, perpétuelles, série 52	1 894 375	1 872 490
17 700 Banque de Montréal, actions privilégiées, série 46	425 517	439 137
9 837 BCE Inc. (BCE.PR.AD)	173 931	179 525
21 700 BCE Inc. (BCE.PR.H)	395 464	401 016
38 724 BMO (BMO.PR.S)	780 067	749 309
38 347 BMO (BMO.PR.T)	786 671	698 682
37 150 BMO (BMO.PR.W)	634 031	659 784
1 750 000 Banque BMO, actions privilégiées, 7,373 %, série 50	1 788 567	1 764 745
200 000 FINB BMO échelonné actions privilégiées	1 827 740	1 824 000
34 213 Canadian Utilities (CU.PR.C) Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série FF	684 738	638 757
25 000 Capital Power, actions privilégiées, série 1	572 010	537 000
41 150 Capital Power, actions privilégiées, série 5	611 000	530 835
30 935 Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.C)	641 349	668 505
27 200 Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.E) (ancien code : BBG00YRX1LX9)	507 008	604 112
16 659 Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.G)	349 388	378 493
63 463	1 375 906	1 412 052

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2023

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)		
Actions privilégiées (93,3 %)							
<i>(suite)</i>							
19 400	CIBC (CM.PR.O)	347 916	355 990	6 900	Great-West Lifeco Inc., 5,80 %, série M	162 719	151 731
4 500	CIBC (CM.PR.P)	76 611	78 930	16 800	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série N	214 117	221 928
2 250 000	CIBC, 7,365 %, série 56	2 229 493	2 259 693	14 300	Intact Corporation financière, actions privilégiées, série A	245 575	250 250
22 894	Emera Inc., actions privilégiées, série C	457 749	468 182	5 300	Intact Corporation financière, actions privilégiées, série C	86 886	95 930
26 500	Emera Inc., actions privilégiées, série J	469 885	476 735	9 942	Banque Laurentienne, actions privilégiées, série 13	227 644	149 130
19 938	Emera Inc., actions privilégiées, série L	427 331	336 753	5 800	Société Financière Manuvie (MFC.PR.F)	77 338	81 084
34 739	Enbridge Inc. (ENB.PR.Y)	538 331	526 296	48 960	Société Financière Manuvie (MFC.PR.J)	1 029 634	1 124 611
14 300	Enbridge Inc. (ENB.PR.A)	221 471	227 084	38 300	Société Financière Manuvie (MFC.PR.K)	752 631	856 005
39 710	Enbridge Inc. (ENB.PR.C)	649 447	608 754	48 200	Société Financière Manuvie (MFC.PR.L)	873 657	911 944
7 500	Enbridge Inc. (ENB.PR.G)	103 796	108 675	37 400	Société Financière Manuvie (MFC.PR.M)	684 250	699 754
26 384	Enbridge Inc. (ENB.PR.D)	482 526	437 974	16 800	Société Financière Manuvie (MFC.PR.N)	289 536	304 752
23 144	Enbridge Inc. (ENB.PR.F)	413 249	398 077	11 000	Société Financière Manuvie (MFC.PR.Q)	212 496	244 200
30 982	Enbridge Inc. (ENB.PR.P)	521 248	518 949	10 300	Financière Manuvie, 4,40 %, actions privilégiées, série 9	200 195	231 853
29 420	Enbridge Inc. (ENB.PR.T)	469 677	477 781	12 000	Financière Manuvie, 4,50 %, actions privilégiées, série 1	214 680	218 880
	Enbridge Inc., actions privilégiées, à dividende cumulatif, rachetables, série 7	725 512	697 289	19 200	Banque Nationale, actions privilégiées, série 30	351 314	367 680
41 530	Fairfax Financial, 4,578 %, série C	472 645	461 596	14 073	Northland Power, actions privilégiées, série 1	273 191	223 057
23 467	Fairfax Financial, actions privilégiées, série G	1 166 991	1 071 221	45 241	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.C)	924 037	794 884
68 668	Fairfax Financial, actions privilégiées, série I	946 516	875 538	44 504	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.E)	871 162	809 528
53 517	Fortis Inc. (FTS.PR.M)	1 222 522	1 047 875	35 273	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.Q)	644 577	656 783
59 742	Fortis Inc., actions privilégiées de premier rang, série à taux fixe révisé	254 333	233 080	34 625	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, série 9	712 447	683 844
13 380	Fortis Inc., actions privilégiées, série G	208 669	226 325	17 655	Pembina, actions privilégiées, série 19	384 495	398 120
49 227	La Great-West, actions privilégiées, série L	1 239 421	1 053 458	32 878	Pembina, actions privilégiées, série 7	610 037	559 255
20 200	La Great-West, actions privilégiées, série Y	377 538	348 046	2 750	Power Corporation du Canada, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 5,80 %, série C	71 069	60 995
47 098	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série I	1 104 386	819 034	17 700	Corporation Financière Power (PWF.PR.T)	330 177	349 575

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Annexe du portefeuille au 31 décembre 2023

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions privilégiées (93,3 %)			
<i>(suite)</i>			
24 041	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série D	594 551	490 917
24 000	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 4,95 %, série K	504 960	443 280
5 000	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 5,90 %, série F	122 319	111 150
7 300	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série H	171 256	155 855
29 256	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série O	734 018	639 536
49 794	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série R	1 141 608	1 017 789
56 142	Banque Royale du Canada (RY.PR.H)	1 032 613	1 033 013
59 400	Banque Royale du Canada (RY.PR.Z)	1 175 790	1 140 480
35 100	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.H)	625 218	621 621
43 336	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.C)	902 597	794 349
17 000	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 5	313 911	311 610
49 600	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 8R	698 734	678 776
1 400	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 9	21 896	21 490
34 260	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 4	646 759	622 504
6 992	Corporation TC Énergie (TRP.PR.A)	121 246	97 259
84 269	Corporation TC Énergie (TRP.PR.D)	1 500 993	1 385 382
3 457	Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 11	56 111	56 418
75 074	Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 9	1 168 641	1 132 867
78 826	Banque TD (TD.PF.A)	1 401 608	1 471 681
65 797	Banque TD (TD.PF.B)	1 188 266	1 286 331
74 359	Banque TD (TD.PF.C)	1 379 118	1 361 513
900 000	Banque TD, 5,75 %, perpétuelle	862 012	771 739
2 000	Banque TD, actions privilégiées, série 22	47 492	49 700
38 700	Banque TD, actions privilégiées, série 7	730 494	742 653
20 800	Banque TD, actions privilégiées, série 9	383 007	404 768
26 636	Thomson Reuters Corporation (TRI.PR.B)	362 545	351 595

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
18 932	TransAlta, actions privilégiées, série C	387 100	337 936
31 900	TransAlta, actions privilégiées, série G	641 584	625 878
Total		60 192 702 \$	58 537 638 \$
Total du portefeuille (98,8 %)			
	Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,7 %)		411 486 \$
	Autres actifs moins les passifs (0,5 %)		304 806
Actif net			62 691 986 \$

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 30 décembre 2014, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 30 décembre 2014, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujéti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à générer un revenu tout en préservant le capital des investisseurs principalement au moyen de placements dans des titres privilégiés d'émetteurs canadiens inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire de portefeuille ») est Slater Asset Management Inc.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») en vigueur au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 26 mars 2024.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers.

Aucune autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;

- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur aux 31 décembre 2023 et 2022, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de l'exercice. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques

d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel

placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont apportées si elles ne touchent que cet exercice, ou au cours de l'exercice où elles surviennent et des exercices ultérieurs, si ces modifications touchent à la fois l'exercice considéré et les exercices ultérieurs.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds

est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait un montant de 11 468 490 \$ (31 décembre 2022 – 7 194 197 \$) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2022 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque mois et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Modifications futures des normes comptables

Au 31 décembre 2023, le Fonds a déterminé qu'aucune nouvelle norme IFRS qui était publiée mais n'était pas encore entrée en vigueur n'avait d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,50 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Parts en circulation, au début	1 693 176	2 018 179
Émission de parts rachetables	82 805	174 834
Rachat de parts rachetables	(406 437)	(551 244)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	52 252	51 407
Parts en circulation, à la fin	1 421 796	1 693 176

Série F

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Parts en circulation, au début	6 661 345	8 011 843
Émission de parts rachetables	1 654 663	1 832 607
Rachat de parts rachetables	(2 063 000)	(3 411 487)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	236 043	228 382
Parts en circulation, à la fin	6 489 051	6 661 345

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie certains services de gestion de placements et fournit certains services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 31 décembre 2023, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 3,2 % dans le Fonds (31 décembre 2022 – 2,9 %).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,25 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le gestionnaire a versé 234 654 \$ (31 décembre 2022 – 329 633 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 31 décembre 2023, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 19 892 \$ (31 décembre 2022 – 21 565 \$).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, aux 31 décembre 2023 et 2022.

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 549 485 \$	– \$	– \$	1 549 485 \$
Titres à revenu fixe	–	1 888 571	–	1 888 571
Actions privilégiées	58 537 638	–	–	58 537 638
Total	60 087 123 \$	1 888 571 \$	– \$	61 975 694 \$
Au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	204 232 \$	– \$	– \$	204 232 \$
Actions privilégiées	60 474 300	2 785 333	–	63 259 633
Total	60 678 532 \$	2 785 333 \$	– \$	63 463 865 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en actions privilégiées. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds avait des placements directs en actions privilégiées assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Exposition au risque de crédit		
A	1,2	2,4
BBB	12,4	2,0
P1 / P2	9,4	7,8
P2	39,2	40,1
P2 / P3	13,2	23,7
P3	18,0	22,7
Sans notation	2,9	–

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance aux 31 décembre 2023 et 2022.

Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	34 836 \$	– \$	– \$
Charges à payer	–	62 781	–
Au 31 décembre 2022	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Charges à payer	– \$	73 893 \$	– \$
Dette bancaire	988 388	–	–
Rachats à payer	540	–	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et peut rééquilibrer les divers types d'actions privilégiées en fonction de la conjoncture des taux d'intérêt. Le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
31 décembre 2023	– \$	1 888 571 \$	6 668 667 \$

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2023, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 2 382 295 \$ (31 décembre 2022 – 2 697 424 \$).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Exposition au risque de change		
Dollar américain	–	–

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater

Notes annexes aux états financiers aux 31 décembre 2023 et 2022

Au 31 décembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 0,0 % (31 décembre 2022 – 0,0 %).

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Au 31 décembre 2023, environ 95,8 % (31 décembre 2022 – 98,9 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 décembre 2023, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 3 004 356 \$ (31 décembre 2022 – 3 173 193 \$).



3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com

® Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited